



# MEMENTO DU PARENT EMPLOYEUR

*Les Relais Assistants Maternels du Finistère vous accompagnent tout au long de ces étapes.*

## ❶ DANS LES MOIS PRECEDANT LE DEBUT DE L'ACCUEIL DE MON ENFANT

- Évaluer le temps d'accueil, les besoins, les attentes
- Se renseigner sur les conditions d'embauche d'un assistant maternel (la convention collective et les textes applicables au statut des AM du particulier employeur)
- Contacter les assistants maternels, en rencontrer plusieurs pour échanger autour :
  - du projet d'accueil
  - des éléments principaux du contrat
- Choisir l'assistant maternel (penser à prévenir ceux qui ne sont pas retenus)
- (facultatif) Signer en 2 exemplaires le document « engagement réciproque »

## ❷ QUELQUES SEMAINES AVANT LE DEBUT DE L'ACCUEIL

- Faire la demande du CMG « complément de libre choix de mode de garde » à la CAF ou à la MSA
- Pré remplir avec l'assistant maternel le contrat de travail et définir les modalités de paiement du salaire (Pajemploi ou Pajemploi+)
- Prévoir avec l'assistant maternel les modalités de la période d'adaptation

## ❸ AU PREMIER JOUR D'ADAPTATION : parapher et signer les 2 exemplaires du contrat de travail

## ❹ AVANT LA FIN DE LA PERIODE D'ESSAI : prendre un temps pour faire le point avec l'assistant maternel

## ❺ CHAQUE MOIS

- Calculer le montant à verser et le déclarer sur le site de Pajemploi
- Payer à l'assistant maternel le montant dû (sauf si option pajemploi +)

## ❻ CHAQUE ANNEE au 31 mai

- Calculer le nombre de jours de congés payés acquis au 31 mai
- Calculer la somme correspondante (qui sera versée suivant les conditions prévues au contrat)

## ❼ A CHAQUE DATE ANNIVERSAIRE DU CONTRAT ou avenant : il est conseillé de faire le point sur les modalités du contrat

## ❽ A LA FIN DU CONTRAT

- Notifier la rupture du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant le préavis
- Calculer le solde de tout compte (salaire du mois pour la partie effectuée, régularisation de salaire, indemnités de CP, indemnité de rupture 1/120 si condition d'ancienneté)
- Déclarer le salaire sur le site Pajemploi
- Verser les sommes dues à l'assistant maternel (sauf si option Pajemploi+)
- Remettre l'ensemble des documents obligatoires à l'assistant maternel (attestation Pôle Emploi, certificat de travail)